POUZAUGES
Une ville à vivre...

SG/CPG

le 13 octobre 2016

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 5 septembre 2016

Présents
Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, M D. GUEDON, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, M Ph. SERIN *(arrivé à 19h45)*, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, , M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, M Y. BIRAUD

Excusés

M J.DROUET	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme I. CHARRIER-BROSSET	"	Mme L. AVOINE
M A. DIAS COUTO	"	M JC MARCHAND
M M. PRAUD	"	Mme A. CLAIN-METIER
M F. RABAUD	"	M C. PREAU
M Ph SERIN *(excusé jusqu'à 19 h 45)*		

Secrétaire : Madame Aurélie RABILLER

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05 et souhaite une bonne rentrée aux élus.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 4 juillet 2016

Madame le Maire revient sur le Centre d'Activités des Remparts et notamment sur la phrase « Monsieur LUMINEAU rappelle que ce bâtiment est dans le budget Développement Economique et que sa vocation serait de le sortir de ce budget pour l'orienter vers le social ».
Elle précise qu'il n'y a pas eu de réaction particulière sur le moment ; cependant, on ne peut pas imaginer de transférer ce bien immobilier dans le social mais plutôt vers le Budget Général.

De plus, dans la réponse au groupe Pouzaugeais Ensemble Innovons, sur la question du camping, Monsieur DROUET souhaite que soit ajouté qu'en plus de « bien s'informer sur le PLU », il a demandé à Monsieur TOURETTE de prendre rendez-vous avec le service Instruction de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Concernant les prochains procès-verbaux, Madame le Maire informe qu'une réflexion a été menée avec les services.
En effet, pour des raisons d'information dans un délai raisonnable du contenu des délibérations à la population, le procès-verbal du Conseil Municipal était jusqu'alors visé par le Directeur Général des Services, elle-même et le/la secrétaire de séance puis diffusé sur site avant approbation par le Conseil Municipal. Cela impliquait une difficile modification des textes, par exemple un terme erroné comme « salle » au lieu de « piste » dans le procès-verbal du du 2 mai dernier.

Aussi, Madame le Maire propose que le procès-verbal soit désormais diffusé seulement après approbation par le Conseil Municipal laissant ainsi les possibles corrections. Cependant, si cette proposition a l'avantage de diffuser sur notre site internet une version définitive, elle a l'inconvénient de rallonger les délais d'informations à la population, passant de 2 à 3 semaines à 1 mois voire 1 mois 1/2 (selon date de la séance suivante).

Monsieur COUSSEAU pense que cette façon de procéder est plus logique.

L'ensemble des Conseillers Municipaux est d'accord avec ce principe de validation et de diffusion.

Le procès-verbal de la séance du lundi 4 juillet 2016 est approuvé par le Conseil Municipal.

FINANCES

1. Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED – Année scolaire 2016-2017

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Pouzauges (RASED) est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

- Pouzauges	Ecole publique élémentaire Jules Verne	7 classes
- Pouzauges	Ecole publique maternelle Françoise Dolto	4 classes
- La Meilleraie-Tillay	Ecole publique La Pierre Bleue	3 classes
- Montournais	Ecole publique Georges Brassens	3 classes
- Chavagnes-Les-Redoux	Ecole publique Le Figuier	3 classes
- Saint-Mesmin	Ecole publique Les P'tits Minois	3 classes
- Mouchamps	Ecole publique René Guilbaud	6 classes
- Le Boupère	Ecole publique Pierre Menanteau	5 classes
- Les Epesses	Ecole publique Saint Exupéry	5 classes
- Sèvremont	Ecole publique Jacques Béreau	5 classes

Jusqu'à présent, la Commune de Pouzauges a assumé seule les coûts de fonctionnement de cette structure. A partir de la rentrée 2016, il a été convenu avec les Communes concernées de les solliciter financièrement sur la base d'un montant par classe.

Pour l'année scolaire 2016-2017 les frais de fonctionnement sont estimés à :

- 3 649,00 € TTC dont 3 149,00 € d'acquisition de nouveaux tests (utilisables pour une durée d'environ dix ans) et 500,00 € de frais pédagogiques.

Cette structure nécessite également l'acquisition de matériels informatiques qui seront quant à eux achetés pour la rentrée 2017-2018.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la participation par classe demandée aux Communes serait donc de :

3 649,00 € / 44 classes = 82,93 €

Madame CAILLAUD informe que, dans le précédent mandat, une batterie de tests avait été achetée par la Commune. La psychologue scolaire a fait savoir que des tests étaient désuets.
Elle considère que la Commune ne doit pas prendre en charge cet achat en totalité. Aussi, toutes les communes concernées ont été contactées et ont toutes accepté de participer financièrement, y compris Mouchamps et Les Epesses.

Monsieur LUMINEAU demande à Madame CAILLAUD si elle peut en expliquer le principe de fonctionnement.

Madame CAILLAUD répond que le RASED comprend une psychologue scolaire et une enseignante spécialisée. Elles interviennent dans les communes. Or, toutes les communes du Pays de Pouzauges n'ont pas une école publique. Aussi, afin d'avoir un nombre suffisant d'élèves, les communes de Mouchamps et des Epesses se sont ajoutées. Certains élèves peuvent être parfois en grande difficulté et peuvent être réorientés en ULIS (Union Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Monsieur LUMINEAU demande si tous les enfants passent les tests.

Madame CAILLAUD répond que non. Le nombre d'élèves concerné peut être différent chaque année voire même par trimestre.

Madame le Maire précise qu'on pourrait se dire que le RASED est de la compétence de notre Communauté de Communes, or, elle ne détient pas cette compétence.

Madame CAILLAUD regrette que rien ne soit prévu dans les textes à ce sujet.

Délibération n°1 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- fixe le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 82,93 € par classe, pour l'année scolaire 2016-2017,

- charge Madame le Maire de solliciter les Communes, dont les écoles bénéficient du RASED, sur la base de ce montant de 82,93 € par classe.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2 et 3 – Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

Par délibération en date du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a modifié les sept programmes de subventions destinés à favoriser la rénovation du centre-ville.

Deux nouvelles demandes ont été présentées au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été examinés en commission de permis de construire et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Ces projets sont conformes aux règlements de subventions votés par le Conseil.

Demandes déposées au titre du programme de travaux de ravalement de façade – Application d'enduit traditionnel

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Monsieur Marcel COURILLEAU	33, rue du Vieux Château	2ème couronne	Façade	17 143,00 € HT	10 % plafonnée à 10 000 € HT soit 1 000,00 €
Monsieur Armand FORTIN	10, rue du Bois de la Folie	Périmètre particulier défini au PLU	Façade	45 527,77 € HT	10 % plafonnée à 10 000 € HT soit 1 000,00 €

Délibération n°2 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Madame BLETEAU ne prenant pas part au vote, décide de verser une subvention de 1 000,00 € à Monsieur Marcel COURILLEAU, pour ses travaux de façade, au titre du programme de ravalement par application d'enduit traditionnel.

Délibération n°3 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 000,00 € à Monsieur Armand FORTIN, pour ses travaux de façade, au titre du programme de ravalement par application d'enduit traditionnel.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – MURS EN PIERRE DE PAYS

4 et 5 – Programmes d'aides à la restauration, construction, reconstruction de murs en pierre de pays – Octroi de subventions

Par délibération en date du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le programme de subventions à la restauration de murs en pierre de pays.

Deux nouvelles demandes ont été présentées ; les travaux projetés ont été examinés en commission de permis de construire et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Ces projets sont conformes aux règlements de subventions votés par le Conseil. Il s'agit de :

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Monsieur Bruno BRISSEAU	61, rue de la Ragoille	Périmètre prédéfini	Réfection mur en pierre	6 168,05 € HT	40 % plafonnée à 10 000,00 € HT soit 2 467,22 €
Monsieur Régis GATTÉ	12, place de l'Eglise et Rue Catherine de Thouars	Hyper centre et 1ère couronne	Réfection murs en pierre	9 412,13 € HT	40 % plafonnée à 10 000,00 € HT soit 3 764,85 €

Délibération n°4 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 2 467,22 € à Monsieur Bruno BRISSEAU, au titre du programme de restauration, construction, reconstruction des murs en pierre de pays.

Délibération n°5 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 3 764,85 € à Monsieur Régis GATTÉ, au titre du programme de restauration, construction, reconstruction des murs en pierre de pays.

Monsieur BALLAY remarque qu'il y a plus d'incitations pour les murs que pour les façades et considère qu'une subvention de 1 000,00 € pour 45 000,00 € de travaux, c'est peu.

Madame le Maire est d'accord avec Monsieur BALLAY et ajoute qu'au moment du vote du budget la question pourra se reposer quant au montant de subvention lorsque les travaux entrepris sont conséquents. Il faudra aussi voir quelles seront nos capacités financières pour améliorer cette aide.

Madame BLETEAU considère ces subventions intéressantes car elles incitent à l'esthétique.

Madame le Maire répond qu'il existe de nombreux murs en pierres sur la commune. Dans les précédents mandats, il y avait déjà eu cette attention pour leur remise en état.

LOGEMENT

6 et 7 – Eco-PASS – Renouvellement de l'aide financière attribuée pour l'année 2016

Par délibération en date du 23 février 2015, le Conseil Municipal a accepté de participer au programme de subvention d'aide à la pierre du Département dénommé Eco-PASS.

A l'occasion du vote du budget 2016, le Conseil Départemental, a décidé de s'orienter vers un programme finançant exclusivement l'acquisition de logements anciens suivie de travaux d'améliorations énergétiques, les conditions d'éligibilité à ce nouveau programme étant les suivantes :

- les bénéficiaires doivent répondre au plafond de ressources du Prêt à Taux Zéro,
- l'acquisition-amélioration ne concerne que les logements construits avant le 1er janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- les travaux d'amélioration énergétiques doivent atteindre un gain énergétique :
  - de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
  - de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
- les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels,
- les programmes ne s'appliquent que pour des opérations localisées dans la zone couverte par la délégation de compétences des aides à la pierre du Conseil Départemental (Vendée hors agglomération de la Roche sur Yon),

Le Département attribue une aide forfaitaire de 1 500,00 € subordonnée à l'octroi, par les Communes ou les Communautés de Communes du lieu d'implantation de l'opération, d'une aide d'un montant minimum de 1 500,00 €.

L'ADILE reste l'animateur du programme Eco-PASS et l'instructeur pour le compte du Département, des Communes ou Communautés de Communes des demandes d'aides.

Ce programme n'exclut cependant pas la possibilité pour les Communes ou Communautés de Communes de continuer à apporter seule une aide financière à l'accession pour le neuf.

Dans ce cadre, l'ADILE continue d'être en appui des collectivités et d'instruire, à titre gracieux, ces aides locales pour le compte des collectivités qui souhaitent compléter le dispositif « acquisition-amélioration » du Département par un « Passeport Accession ».

Madame le Maire informe que, précédemment, le Conseil Départemental (Conseil Général à l'époque) accordait des subventions sur les mêmes montants pour des terrains à bâtir dans des lotissements communaux.
Elle précise qu'une réflexion a eu lieu au sein de la Communauté de Communes pour savoir si toutes les communes adhéraient au programme départemental et s'il était possible de garder certaines libertés, les problèmes rencontrés pouvant être différents d'un bourg à l'autre.

Délibération n°6 – **Eco-PASS :**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de renouveler l'aide financière Eco-PASS,
- décide que l'aide accordée par bénéficiaire soit de 1 500,00 € quelle que soit la composition du ménage,
- arrête à cinq le nombre de primes à attribuer pour l'année 2016,
- décide de limiter cette aide à l'hyper-centre ainsi qu'à ses première et seconde couronnes
- décide de confier l'instruction des demandes d'aides à l'ADILE,
- autorise Madame le Maire à verser les primes aux acquéreurs au vu des vérifications de l'ADILE,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Délibération n°7 – **Passeport Accession** :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de continuer à apporter une aide forfaitaire de 1500,00 € aux ménages respectant les conditions suivantes :
  - dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
  - qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale),
  - qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur le lotissement communal de La Balière,

- arrête le nombre de primes à cinq par année civile,

- autorise Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :

  - avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
  - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
  - attestation de propriété délivrée par le notaire,

- autorise Madame le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

ENQUETE PUBLIQUE

8- Convention Conseil Départemental – Entretien des espaces naturels sensibles du Bois de la Folie et de Puy Durand (P.J. n°1)

Par courrier en date du 11 juillet 2016, le Conseil Départemental nous a transmis une convention relative à l'entretien des espaces naturels sensibles dont il est propriétaire dans les secteurs suivants :

	Conseil Départemental	Commune
Bois de la Folie	25 258 m²	139 362 m²
Puy Durand	5 320 m²	-

Cette convention de partenariat serait fixée pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.
La participation financière du Département aux travaux d'entretien est arrêtée par la Commission Permanente du Conseil Départemental sur présentation d'un programme prévisionnel établi annuellement en concertation avec le service Nature de la Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche (DEAP) du Département.

La dépense subventionnable est calculée dans la limite d'un plafond annuel de dépenses fixé, par site, à 1 500,00 € / ha. Le taux de participation financière, arrêté par le Conseil Départemental dans sa séance du 24 mars 2016, est de 70 % de la dépense éligible qui serait fixée, chaque année, par la Commission Permanente. Cette participation ne serait pas forfaitaire ; son montant serait réduit au prorata des dépenses réellement exécutées, de même qu'il ne serait pas valorisé en cas de coût supérieur au prévisionnel.

Chaque année, avant le 1er novembre, le programme de travaux d'entretien devra être soumis au Département et ne pourra être exécuté qu'après accord de celui-ci sur son contenu et son coût.

En cas de travaux réalisés par une entreprise privée, un chantier d'insertion ou une association, une consultation annuelle devra être lancée auprès d'un minimum de trois entreprises du champ concurrentiel concerné, ou à défaut, un marché d'un an reconductible sur un maximum de trois ans, devra être reconduit après procédure de mise en concurrence.

En cas de travaux forestiers conséquents, permettant une valorisation du bois par une cession aux particuliers (> 20 stères/an), les ventes pourront être assurées uniquement après accord du Département et dans le respect des tarifs délibérés par la Commission Permanente du Conseil Départemental. Les contrats de vente seront conclus entre le propriétaire (Département) et l'acheteur et les règlements seront établis à l'ordre du payeur départemental.

Monsieur PREAU informe que, selon les travaux effectués, les subventions varient en général entre 500,00 et 600,00 €, à l'exception d'une année ou des travaux plus conséquents avaient été réalisés et donné lieu à une subvention de 1 000,00 €.
Il informe également que le Conseil Départemental se pose la question de la rétrocession de ces espaces à la Commune et ce à l'euro symbolique.

Madame le Maire précise qu'un accord de principe a été adressé au Conseil Départemental sans que ce dernier y mettre fin.

Délibération n°8 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de procéder à l'entretien des Bois de la Folie et de Puy Durand dans les conditions fixées par le Département,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Conseil Départemental.

ENQUETE PUBLIQUE

9 – Approbation du zonage des eaux pluviales

Par délibération en date du 6 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé le projet de zonage des eaux pluviales de la Commune.

L'enquête publique concernant ce projet sur le territoire communal s'est déroulée, quant à elle, du 7 juin au 7 juillet 2016.

Le Commissaire Enquêteur a, en date du 8 août 2016, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'approbation du zonage des eaux pluviales tel que présenté à l'enquête publique. Il considère que le projet sera bénéfique pour la commune en limitant les volumes d'eau rejetés en période de pluies abondantes ou d'orages, mais aussi que le projet sécurisera le réseau, limitera les risques d'inondation dans les points bas de la ville aux reliefs accentués et améliorera la qualité des eaux pluviales rejetées par la décantation dans les différents bassins de rétention/régulation ou les noues.

En réponse à Monsieur BIRAUD, Monsieur PREAU précise que le Commissaire Enquêteur a rencontré une seule personne et qu'il a reçu une seule requête.

Madame le Maire informe qu'il va y avoir, dans le temps, notamment pour les maisons neuves des obligations et contraintes liées à l'imperméabilité des sols. Une information paraîtra dans le prochain panoramag.

Monsieur PREAU ajoute qu'il s'agit d'un dossier qui vient compléter le PLU.

Délibération n°9 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, au vu de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, approuve le zonage des eaux pluviales.

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics
doivent nous faire parvenir leur rapport d'activités de l'année écoulée.

10 – Vendée Eau – Service de l'eau potable

Une présentation du rapport de Vendée Eau pour le service de l'eau potable a été faite en séance.

Monsieur PREAU informe qu'il n'y a pas de changement par rapport aux années précédentes.

Délibération n°10 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015 de Vendée Eau pour le service de l'eau potable.

ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

11 – Interventions Musique et Danse en milieu scolaire – Année 2016-2017

Par courrier en date du 29 février dernier, le Président du Conseil Départemental nous informait de l'arrêt de l'aide financière du Département au programme « interventions musique et danse en milieu scolaire » à compter de la rentrée de septembre 2016.

Il a été décidé de maintenir ces interventions sur Pouzauges dans la limite de la participation communale des autres années, soit environ 30% du coût global, ce qui représente 3 sessions d'interventions pour l'année, soit une par école (l'école maternelle Françoise Dolto n'est pas éligible à ces interventions).

19 h 45 : Arrivée de Monsieur SERIN

Le Conseil Départemental, par courrier daté du 4 juillet 2016, demande à la Commune de Pouzauges de confirmer, pour l'opération 2016-2017, le maintien partiel de ces interventions avec le souhait de l'accompagnement organisationnel de ces interventions par les services départementaux (recensement des besoins dans les écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique...).

Les intervenants seront employés directement par la Commune ; les interventions seront totalement à la charge financière de la Commune.

Madame CAILLAUD précise que, pour Pouzauges, 3 classes sont concernées. Cependant, c'est aux écoles de choisir le cycle qui profitera de ces interventions.

Monsieur LUMINEAU interroge la municipalité sur cette nouvelle disposition et informe que, par le passé, cette action s'inscrivait dans la durée, ce qui permettait un certain suivi pour lequel on a pu mesurer l'efficience de cette opération. Il s'interroge sur le taux de réduction de cette opération qui pourrait, à terme, retirer tout intérêt à son maintien.

Madame CAILLAUD répond que l'accompagnement est compris dans le programme. 8 interventions par classe sont prévues. Il a été demandé de scinder en deux groupes de 4 interventions mais cela a été refusé par le Conseil Départemental. Elle pense cependant qu'il faut garder ce budget pour ces interventions qui sont de très grande qualité.

Madame le Maire précise que, comme les Communes, les intervenants ont été prévenus du jour au lendemain qu'ils pouvaient continuer mais sans financement du Conseil Départemental. « Le Conseil Départemental nous a mis le couteau sous la gorge et des professeurs se retrouvent au chômage ». Il est d'accord pour assurer la logistique de ces interventions mais pour quelle durée ?
Elle informe qu'une réflexion a eu lieu au sein de la Communauté de Communes et que certaines collectivités ont repris l'animation dans sa totalité. « A nous de voir comment faire évoluer ces animations. Aurons-nous une solution pour l'année prochaine ? On va essayer d'y travailler sur le plan communal, voire intercommunal ; c'est important pour les enfants ».

Délibération n°11 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- confirme son intérêt pour l'opération en 2016-2017 avec l'accompagnement organisationnel par les services départementaux,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

CULTURE

12 – Bibliothèque Le Colombier – Sortie de l'inventaire

Lors de sa séance du 2 mai 2016, le Conseil Municipal avait délibérer sur le don de 455 ouvrages à l'association Les Sentiers du Livre et la destruction de 55 livres en mauvais état.

Dans le cadre de son inventaire des 18 et 19 juillet derniers, il s'avère que d'autres ouvrages seraient à sortir du stock :

- 319 pourraient être donnés à l'association Les Sentiers du Livre,
- 100 pourraient être déposés dans des boîtes à livres communales (esplanade Saint-Jacques...)
- 25 peuvent dès à présent être envoyés au pilon compte tenu de leur mauvais état.

Madame FRADIN précise que la question des boîtes à livres sera discutée lors de la Commission Vie Culturelle, en octobre prochain.

Madame le Maire informe qu'une réflexion est en cours sur les bibliothèques au sein de la Communauté de Communes qui pourrait acheter les livres. Dans le projet de lecture publique, les bibliothèques pourraient, en effet, être équipées de manière équitable sur la base de 2 € par habitant. Le Conseil Municipal sera invité ultérieurement à se prononcer sur ce point.

Délibération n°12 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de donner 319 ouvrages à l'association les Sentiers du Livres,
- décide que 100 livres pourraient être déposés dans des boîtes à livres,
- décide la destruction des 25 livres en mauvais état.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nature	Entreprise	Montant
Création plan de ville et impression sous-main	**MORGANE Communication** Les Herbiers	**804,00 € TTC**
Découpage main courante stade André Jacob	**COUTAND Récupération et Services** La Meilleraie Tillay	**420,00 € TTC**
Sable service maçonnerie	**SARL VM LOIZEAU** Montournais	**615,60 € TTC**
Réparation atelier portail voirie suite accident	**Nouvelle ACMIF** Réaumur	**2 548,98 € TTC**
Réparation PEUGEOT Boxer suite accident	**Garage BLANCHARD Didier** Pouzauges	**3 132,37 € TTC**
Tables et chaises écoles Françoise Dolto et Jules Verne	**MANUTAN Collectivités (CAMIF)** Niort	**1 987,43 € TTC**
Spectacle « Errances » et atelier théâtre et clown du 24 juillet – Jardin'Arts	**Compagnie du Théâtre en l'Air** Abbeville Saint Lucien	**760,00 € TTC**
Nettoyage / désembouage du circuit du chauffage école Françoise Dolto	**GEOSOLAIR COUTURIER** Mouilleron en Pareds	**1 531,50 € TTC**
Elagage entre la Bégaudière et la Linaudière	**Les Paysages GOBIN** Pouzauges	**2 196,00 € TTC**
Contrôle technique école Jules Verne	**APAVE Nord-Ouest** Lille	**866,40 € TTC**
Réfrigérateur école Jules Verne	**BLANCHARD Denis Electricité Générale** Pouzauges	**364,55 € TTC**
Fourniture sol école Jules Verne	**SCAP CHARRON Stéphane** Pouzauges	**3 021,12 € TTC**
Contrôle AD'AP divers bâtiments	**QUALICONSULT** Chasseneuil du Poitou	**7 728,00 € TTC**
Assurance étanchéïté couronnement de mur en plomb M. BARINET	**BOCARENO** Pouzauges	**719,08 € TTC**
Isolation chaufferie Jules Verne	**GODARD PICC** Pouzauges	**780,64 € TTC**
Changement bloc gaz salle Tennis de Table	**GEOSOLAIR COUTURIER** Mouilleron en Pareds	**874,08 € TTC**
Prestation 40 rondes de nuit au lac de l'Espérance (sauf 29/07)	**AVENIR SECURITE** Rennes	**600,00 € TTC**
Réparation RENAULT Kangoo service maçonnerie	**LES GARAGES CHAIGNEAU** Cheffois	**663,78 € TTC**
Matériel RASED – Psychologue scolaire école Jules Verne	**ECPA EDITIONS** Paris	**3 149,40 € TTC**
Abattage 27 sapins stade André Jacob	**CHAUMIEAU Pascal** La Flocellière	**600,00 € TTC**
Pare-ballons stade André Jacob	**ACL SPORT NATURE** Beignon	**10 879,32 € TTC**
Etude de remplacement chaudière église Saint-Jacques	**YAC INGENIERE** Bressuire	**3 456,00 € TTC**
Fourniture d'un capotage de benne	**DESLANDES MOREAU** Le Boupère	**1 560,00 € TTC**
Chariot de service et housses matelas école Françoise Dolto	**WESCO** Cerizay	**574,80 € TTC**
Curage réseau EP rue de La Pierre Blanche	**VEOLIA Eau** La Roche sur Yon	**3 124,80 € TTC**
Contrôle des aires de jeux	**SECURISPORT EURL** Mouilleron en Pareds	**588,00 € TTC**
Maîtrise d'œuvre Halles – Avenant n°2 : modification de l'enveloppe travaux	**BLANCHET Sophie** La Rochelle	**5 988,15 € HT**
Maîtrise d'œuvre rues Aubépin et Bourg Belard – Avenant n°1 : passage en forfait définitif	**Paysages de l'Ouest** Saint Herblain	**11 039,48 € HT**
Rues Aubépin et Bourg Belard – Avenant n°1 : petite cité de caractère – modification des travaux	**CHARIER TP** Cerizay	**11 934,87 € HT**
Toiture du presbytère	**Entreprise COUTANT** Chantonnay	**14 865,49 € HT**
Toiture maison des Remparts	**BOCARENO** Pouzauges	**25 102,25 € HT**

Halles **Lot 1 : Démolition et gros œuvre** **Lot 2 : Menuiseries aluminium** **Lot 3 : Métallerie** **Lot 4 : Electricité** **Lot 5 : Plomberie** **Lot 6 : Revêtement de sol** **Lot 7 : Peinture** **Lot 8 : Mobilier et Agencement d'étals**	**BATIRENO** La Gaubretière **Serrurerie Luçonnaise** Luçon **SARL PASQUIER Equipements** Les Herbiers **Entreprise TURQUAND et Fils** Pouzauges **Entreprise TURQUAND et Fils** Pouzauges **GODARD PICC** Pouzauges **SARL LAPORTE – VINCENDEAU** Le Boupère **ATELIRR PARIZE** Brains	**22 198,52 € HT** **18 393,00 € HT** **20 464,17 € HT** **27 686,37 € HT** **6 451,72 € HT** **18 755,48 € HT** **3 042,00 € HT** **24 962,00 € HT**
EP Les Soriettes	**PELLETIER TP** Cerizay	**74 329,00 € HT**
Aménagement parking école Jules Verne	**PELLETIER TP** Cerizay	**6 545,30 € HT**

Décisions

- **Location de la cellule n°1 du Centre d'Activités de Montifaut**
  à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
  pour un loyer mensuel de 988,26 € HT

- **Mise à disposition du lac de l'Espérance**
  à l'association Bulles d'Air de Montaigu
  pour des activités kayak *(PVHB et MFR)*
  du 8 juillet au 19 août 2016
  moyennant le versement de 150,00 €

Informations générales

Bâtiments vacants

Trésor Public
Madame le Maire rappelle que les services de la Trésorerie de Pouzauges vont partir vers Les Herbiers (cf compte-rendu de municipalité n°26 du 11 juillet 2016) laissant un bâtiment vide à partir de février 2017.

Maison 24, place de l'Eglise
Madame le Maire informe que, dans l'après-midi, une réunion, à laquelle a participé la Commission Urbanisme, a eu lieu avec SOliHA pour une présentation d'un projet pour le 24 place de l'Eglise.

Centre d'Activités des Remparts
Comme discuté au Conseil Municipal du 4 juillet dernier, une étude de faisabilité est lancée pour le Centre d'Activités des Remparts.

Rue Rémondière
Ce local sera disponible dès que la Maison de Santé sera ouverte.

Tous ces bâtiments vont devoir être réaffectés.

Madame le Maire propose qu'un **groupe de réflexion** soit constitué (y compris d'élus du groupe Pouzaugeais Ensemble Innovons) pour « s'atteler tout de suite » au devenir de ces locaux :

Se proposent :

- Madame DEVANNE
- Monsieur PREAU
- Madame VINCENT
- Madame BLANCHARD
- Monsieur BROSSARD
- Monsieur MARCHAND
- Monsieur LUMINEAU
- Monsieur BIRAUD

Forum des associations

Madame le Maire informe que 43 associations étaient présentes ce samedi 3 septembre, sur le site de Largeteau et que, d'une manière générale, elles sont satisfaites d'y avoir participé. « Nous avons vu des partenariats se mettre en place ».
La fréquentation a été plus importante le matin.

Questions du groupe Pouzaugeais Ensemble Innovons

Question n°1 : La période de vacances a, semble t'il, de par ce que l'on entend dans Pouzauges, été assez agitée avec des incivilités tant au lac qu'en ville le soir (bruits de mobylette à échappement libre par exemple, vitesse excessive etc etc...). Nous savons que ce sont des choses difficiles à maîtriser. Avez-vous eu des échos, et si oui avez-vous réfléchi à des solutions pour améliorer le mieux vivre ensemble ?

Madame le Maire indique qu'elle a bien entendu été informée des différentes incivilités et actes de vandalismes perpétrés cet été sur le territoire de Pouzauges. D'ailleurs, la Commune en tant que personne morale a été directement concernée.
Il vrai que cet été, principalement sur le mois de juillet, il ne s'est pas passé une semaine sans que le lac soit le théâtre d'incivilités. Des dégradations et des soirées bruyantes ont été constatées sur ce site. Le local du maître-nageur a même été forcé.

Madame le Maire précise qu'elle a alors demandé à la société de gardiennage de réaliser une ronde supplémentaire par nuit et, au cours d'une semaine où les faits se multipliaient. Cette même société de gardiennage a été mandatée pour assurer une présence durant toute une nuit dans l'espoir de réaliser une flagrance.
Parallèlement, la gendarmerie a mis en place des patrouilles sur le site du lac et notre policier municipal a assuré des services qui se déroulaient pour la plupart entre 14h00 et 22h00.

Madame le Maire précise qu'il y a eu également de bonnes choses : des familles avec enfants et petits-enfants, la présence du maître-nageur très appréciée, les remarques sur la propreté du site et notamment des toilettes.
Elle pense qu'il y aura encore beaucoup de monde les prochaines années.

Cependant, compte tenu de ces évènements, nous nous interrogeons quant à la possibilité de renforcer l'effectif du service Police Municipale par le recrutement d'un agent supplémentaire durant la prochaine saison estivale.
Une rencontre est programmée le 13 septembre prochain pour faire un point sur les questions de sécurité avec le Lieutenant LORIOUX, Commandant de la Communauté de Brigades de Pouzauges.
Elle pense qu'il y a aussi de la prévention à faire dans les collèges.

Monsieur LE MOING ajoute que l'on peut faire de la pédagogie avec certains mais pour d'autres c'est pas si simple.

Madame le Maire répond que le problème ne date pas d'aujourd'hui.

Madame CAILLAUD précise qu'il ne s'agit pas forcément de jeunes de Pouzauges et informe que parmi ceux qui ont été interpelés pour une table dégradée, il n'y en avait aucun de notre commune.

Madame le Maire informe qu'elle a en a discuté avec les Vice-Présidents de la Communauté de Communes et que les Maires concernés ont été destinaires d'une copie du courrier adressé aux familles des jeunes.

Question n°2 : Les risques liés aux attentats en France impliquent des mesures sécuritaires importantes pour la rentrée scolaire. Pouvez-vous nous informer de celles décidées et qui directement nous impactent ?

Madame le Maire explique qu'une réunion, organisée par l'Association des Maires de Vendée et par la Préfecture, a eu lieu le mercredi 31 août relative à la sécurisation des établissements scolaires.
Les services de l'Etat ont exposé les mesures à prendre pour la sécurisation des établissements scolaires. De l'aveu même du Préfet, tout ce qui est préconisé existait déjà avant les vacances scolaires. Les mesures ont été en fait plus conceptualisées et formalisées sous trois thématiques ou axes de sensibilisation :

- anticiper
- sécuriser
- savoir réagir

La volonté du Ministère de l'Education Nationale vise à inculquer une culture de la sécurité. La nouveauté à noter en termes de sécurisation des écoles est l'obligation, pour tous les établissements scolaires, de réaliser, au cours de l'année, 3 exercices « attentat-intrusion », ce qui nécessitera l'installation d'une alarme spécifique.
D'autre part, une anticipation sur la sécurisation a été effectuée cet été en faisant apposer des grilles au-dessus du mur de l'école Jules Verne.

Madame le Maire ajoute que l'interdiction de stationner a été retravaillée devant l'école et que les nouveaux aménagements donnent beaucoup de classe à l'établissement. Messieurs GARREAU et BAUBRIEAU ont fait le tour des écoles ce matin.

Monsieur COUSSEAU demande si les dispositions sont les mêmes pour les établissements publics et privés.

Madame le Maire répond que les dispositions sont en effet les mêmes (portail fermé, stationnement le long de terrains de sport, ...). Cependant, il avait été demandé au lycée Notre Dame, après les attentats, de fermer sa barrière, ce qui a été fait pendant 3 jours seulement.
De plus, il y a des places de stationnement tout le long du terrain de sport du collège Saint-Exupéry ; faut-il mettre des ganivelles ?

Madame CAILLAUD précise que, pour l'école Le Donjon, le parking est plus éloigné et que l'école Notre Dame du Vieux Pouzauges va remettre les ganivelles.

Madame le Maire ajoute que la municipalité va être vigilante ; il faut également penser à Calypso, L'Arbre à Lune, La Courte Echelle.

Monsieur SERIN informe que les parents des élèves scolarisés à l'école Jules Verne sont très contents de voir l'établissement très sécurisé et considèrent les aménagements très beaux. Il reste une place de parking à gérer.

Question n°3 : La dangerosité des pistes cyclables à certains carrefours nous interrogent. Pendant les vacances, en voyageant et sans aller très loin, nous avons vu que les pistes se développaient de plus en plus. Ne serait-il pas intéressant qu'un groupe de travail réfléchisse et fasse, s'il y a lieu, des propositions.

Madame le Maire informe que la problématique de la circulation des vélos a été, à de nombreuses reprises, évoquée et notamment sous le précédent mandat, et durant également le travail portant sur la révision du PLU.
La création de pistes cyclables, à distinguer des bandes cyclables qui sont, quant à elles, dessinées sur la voie de circulation principale, nécessitent une largeur d'espace public suffisante.

Durant les dernières années, à l'occasion du réaménagement de voies, des pistes cyclables ont été créées dès lors que les conditions techniques étaient réunies. C'est le cas notamment de la rue du Terrier Marteau, de la rue Ferchaud Reaumur et de la rue de la Mare.
Dans d'autres cas, lorsque la rue n'est pas suffisamment large, nous avons la possibilité de créer une zone partagée limitée à 20 Km/heure et qui permet la circulation des vélos dans les deux sens alors même que la rue est en sens unique (rue de l'Etoile et rue Clemenceau).

Madame le Maire pense qu'à l'avenir nous pouvons garder le même fonctionnement, c'est-à-dire étudier la possibilité de création de pistes cyclables lors de travaux d'ampleur d'une voie. Par contre, elle est

défavorable à l'idée d'avoir une action globale de développement de pistes cyclables systématiques car la topographie de notre ville n'encourage pas à utiliser les vélos ».

Madame VINCENT rappelle que la rocade a été faite il y a 15-20 ans et que les pistes cyclables auraient pu se faire en même temps. Elles avaient d'ailleurs été évoquées à ce moment-là mais sans être concrétisées.

Monsieur BALLAY répond que peu importe qu'il s'agisse d'une erreur ou d'une omission, les besoins sont plus importants maintenant qu'à l'époque. De plus, si les pistes ne sont pas rassemblées, elles deviennent alors dangereuses. Il mentionne une aberration de l'une de ces pistes au niveau du carrefour de l'Etoile.

Madame le Maire ajoute que les gens ne font pas le tour des rocades en vélo ; les déplacements se font plutôt à l'intérieur de la ville et c'est cela qui est compliqué.
Elle pense que la Commission Urbanisme peut en débattre et que cela peut être porté au PLUi dans le cadre de la réflexion sur les déplacements.

Madame CAILLAUD ajoute que les cyclistes portent rarement de casques et de gilets jaunes et qu'ils ne sont pas vus.

Monsieur BALLAY précise qu'ils ne sont pas vus mais surtout qu'ils ne sont pas pensés.

Madame le Maire confirme qu'effectivement on n'a pas le réflexe. Sur la côte, on en est conscient mais pas chez nous.

Madame BLETEAU informe que, pour emprunter une zone partagée, elle se retrouve régulièrement avec un cycliste en face d'elle, au milieu de la route.

Question n°4 : Dans le programme de notre liste aux élections nous annoncions vouloir travailler sur l'opportunité d'une résidence senior à Pouzauges. L'entrée aux "Collines" étant de plus en plus ciblée, ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de reprendre cette réflexion. Le besoin se fait important et des petites phrases de personnes concernées nous interpellent. Tous nos "anciens" qui ne peuvent plus rester chez eux mais qui sont bien portant se voient dans l'obligation de quitter Pouzauges, l'environnement dans lequel ils ont l'habitude de vivre, et, même si c'est pour ne pas aller très loin, c'est un traumatisme qu'on pourrait très certainement leur éviter.

Madame le Maire considère qu'il faut parler de logements pour séniors et non de résidence et reconnait qu'il n'y a sur notre territoire pas de solution intermédiaire pour les personnes qui veulent rester en autonomie.
La réflexion relative à la question du logement des seniors est existante même s'il est vrai que l'on en parle peu actuellement. Pour résumer et pour clarifier les choses, voilà ce que l'on peut dire ce soir :

- une résidence Senior, telle qu'on l'entend (logements individuels avec des espaces collectifs et des services proposés par des investisseurs) ne pourra probablement pas voir le jour sur Pouzauges (pas de défiscalisation à Pouzauges, coût élevé des services...).

- par contre, il est projeté de réaliser, en lieu et place des bâtiments A et B des Ournais, de l'habitat individuel pouvant accueillir des personnes âgées, lesquelles pourraient bénéficier de services de l'EHPAD. Au printemps dernier, nous avons relancé Vendée Logement qui a programmé la démolition du bâtiment A cette année.

- dans le cadre de la future OPAH, les propriétaires de logements locatifs ou vacants du centre-ville pourraient en profiter pour rénover leur immeuble dans la perspective d'une demande de cette tranche d'âge de population. SOliHA n'a pas vu de possibilité d'accueil de personnes âgées sur la maison du 24 place de l'église.
Nous pouvons bien entendu réfléchir à cette question en commission, la Commission Urbanisme étant celle qui semble la plus adaptée à traiter ce sujet.

Monsieur BALLAY n'est pas d'accord avec un principe de logements adaptés aux personnes âgées. Ce que recherche cette tranche d'âge, c'est un lieu avec restauration commune et un minimum de sécurité.

Monsieur MARCHAND ajoute qu'il peut y avoir des bailleurs sociaux et qu'il y a un bel exemple à Saint Michel Mont Mercure. Vendée Logement a été relancée mais entre les projets de Pouzauges et ceux des autres communes, il faut de gros investissements. Il ajoute qu'il faut être attractif en matière de loyer. Il faut être également très vigilant avec les établissements construits à bas coûts et qui vieillissent mal, comme à Chiché par exemple.

Il informe qu'il a vu un investisseur de Cholet qui lui a dit qu'il ne souhaitait pas venir à Pouzauges car pour lui le potentiel n'est pas suffisant.

Monsieur COUSSEAU pense qu'il faudrait se mettre autour d'une table ; il donne l'exemple d'îlots avec une pièce commune.

Madame le Maire propose qu'un **groupe de réflexion** soit constitué avec les membres de la Commission Urbanisme et tout ou partie des membres de la Commission Vie Sociale.

Madame le Maire informe que certains élus ont émis le souhait de changer de commissions. « Pour connaître ce qui s'y passe, on peut imaginer que, pendant un ou plutôt deux mois on pourrait aller voir ce qui se fait dans les autres commissions, ceci dès à présent, chacun s'informant des réunions de commissions par le biais de l'agenda ».

Se proposent

- Madame DEVANNE
- Monsieur MARCHAND
- Madame FIORI
- Monsieur COUSSEAU
- Madame FERCHAUD
- Monsieur BALLAY
- Monsieur DROUET
- Madame VINCENT
- Madame POUPIN
- Madame CLAIN-METIER

Question n°5 : Le prioritaire qui a acheté le cabinet de Monsieur FONTENEAU, le kinésithérapeute, nous a informé incidemment qu'il n'était propriétaire que de la maison et d'une surface de terrain de 3m autour, le reste appartenant à la Commune. Le propriétaire souhaiterait acheter le terrain (nous dit-il). Aujourd'hui, l'entretien de cette parcelle est très aléatoire et il serait, si ces dires sont exacts, utile de lui vendre.

Madame le Maire explique que des contacts ont eu lieu en fin d'année 2014 entre Monsieur SIAUDEAU et les services techniques de la Ville. Par courrier de novembre 2014, la Commune a indiqué qu'elle serait favorable à céder ce terrain. Une enquête publique doit avoir lieu car ce terrain fait partie du domaine public communal.

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré le propriétaire il y a environ une quinzaine de jour et qu'il n'a pas évoqué cette situation. « Je demande aux services de la Commune de rouvrir ce dossier ».

Question n°6 : le nouveau logo est-il officialisé ? Avez-vous chiffré les coûts induits par toutes les conséquences.

Madame le Maire informe qu'un chiffrage est en cours, en particulier sur la papeterie qui sera commandée prochainement. Le stock de papier à entête est presque épuisé. Nous disposons par contre de nombreuses enveloppes qui seront encore utilisées en apposant un sticker aux couleurs du nouveau logo. Cette année nous procéderons également au remplacement des stickers des véhicules. Par contre tout le changement d'enseignes des salles communales sera a priori effectué l'an prochain.

Madame le Maire précise que ce logo apparaîtra cependant sur les prochains maillots du PVHB (Handball) et qu'il va y avoir un travail sur le site internet.

Question n°7 : deux murs sont démolis depuis déjà quelques temps rue du Vieux Château. Qu'en est-il ?

Dernièrement, un mur a été embouti rue du Vieux Château par un véhicule. Ce dossier nous a concernés un temps car le même véhicule avait détérioré un panneau de signalisation. Notre implication dans cette affaire s'arrête ici.

S'agissant du mur de la rue des Remparts, « je ne peux aujourd'hui vous donner beaucoup plus d'informations que celles contenues dans le compte-rendu de la réunion de municipalité du 8 août 2016 :

« Comme indiqué dans le compte-rendu n°26 du 11 juillet 2016, Messieurs DROUET et GARREAU ont rencontré Madame BERNARD et Monsieur BRIANCEAU pour évoquer la question de la réouverture de la rue des Remparts.
Le rapport d'expertise dressé en janvier 2016 ne retient pas la responsabilité de la Commune ni celle de l'entreprise CHARIER qui était intervenue dans la rue quelques jours avant l'effondrement du mur.
Au cours de l'entretien du 2 août dernier, Madame BERNARD et Monsieur BRIANCEAU ont demandé à ce que l'ouvrage soit reconstruit dans son intégralité par la Commune dans la mesure où aucun titre de propriété ne prouve que ce mur leur appartienne.
Nous serons destinataires tout prochainement d'une demande officielle émanant de l'avocate mandatée par Madame BERNARD et Monsieur BRIANCEAU pour représenter leurs intérêts. »

Je peux simplement ajouter que depuis nous avons reçu la demande officielle de leur avocate que nous avons transmise à notre assureur. Aujourd'hui nous attendons son retour ».

Madame le Maire précise qu'en regardant le cadastre, il semblerait bien que le mur soit la propriété de Madame BERNARD et Monsieur BRIANCEAU. Il n'est donc pas certain que le problème soit résolu rapidement.

Monsieur LUMINEAU demande s'il ne serait toute de même pas possible de rouvrir la route.

Madame le Maire répond que, même si la situation est gênante, cela n'est pas possible pour des raisons de sécurité.

Question n°8 : le départ de l'ISECA implique un nombre important de logements disponibles et des problèmes ponctuels à des propriétaires qui avaient investi. Au-delà, c'est toute la problématique Pouzauges - Les Herbiers qui nous interpellent.
En effet, ces transferts ne sont pas faits pour dynamiser notre cité. Quand nous voyons par exemple que le dimanche matin il n'y a plus à Pouzauges les quotidiens nationaux, on peut se poser beaucoup de questions.

Monsieur COUSSEAU précise qu'il ne s'agit pas d'une question mais d'une constatation. « Demain, quels services on aura » ?

Madame le Maire rappelle qu'un avis a été pris pour la Trésorerie pour lequel le groupe de Monsieur COUSSEAU n'a pas voté. « C'est dommage ».
Elle informe cependant du point positif de l'ouverture d'une nouvelle section BTS au Lycée Notre Dame. « Notre territoire n'est pas celui des Herbiers. Il est bien de faire des constats mais il faut aussi construire notre propre identité et travailler avec les associations. Nous devons être fiers de notre ville ».
Elle ajoute qu'au cours d'une conversation sur le tourisme et ville d'art et d'histoire Madame BESSE pense que Pouzauges est chanceuse d'avoir une belle ville et un beau patrimoine qu'il n'y a pas aux Herbiers.

Monsieur COUSSEAU répond que les Herbiers possèdent d'autres intérêts, qu'il faut être vigilant et se battre.

Madame le Maire est d'accord avec cela ; « il faut développer ce qu'on peut développer ».

Informations sur le Conseil Communautaire du 21 juin 2016

Monsieur MARCHAND fait un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 21 juin 2016.

Monsieur COUSSEAU demande s'il n'a pas été question de la piste d'athlétisme.

Madame le Maire répond qu'elle va demander l'avis de la Communauté de Communes pour en débattre si possible au Conseil Municipal de novembre prochain.

Monsieur MARCHAND ajoute qu'il y a eu beaucoup de temps passé au sujet du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Madame le Maire lève la séance à 20 h 55.

PJ 1

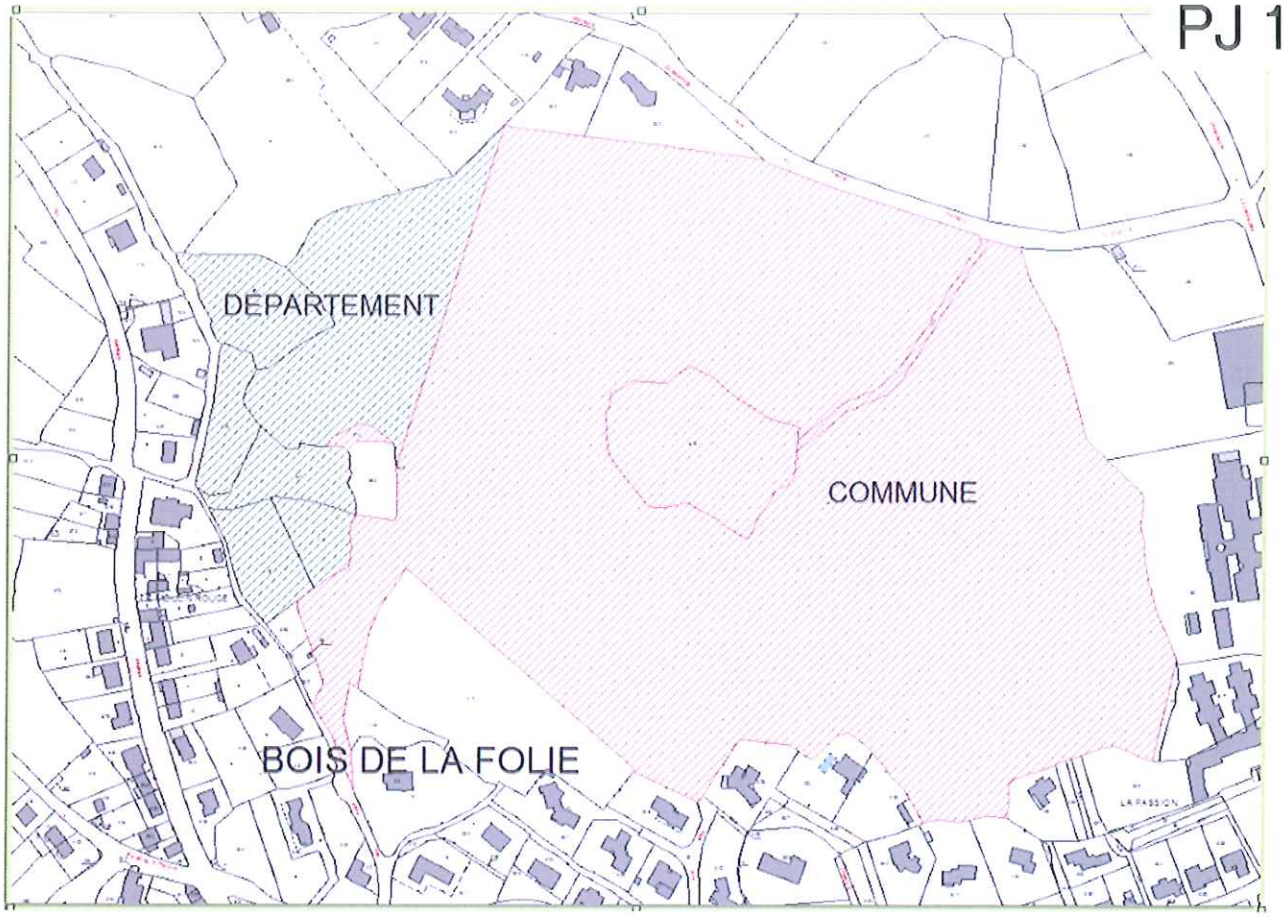

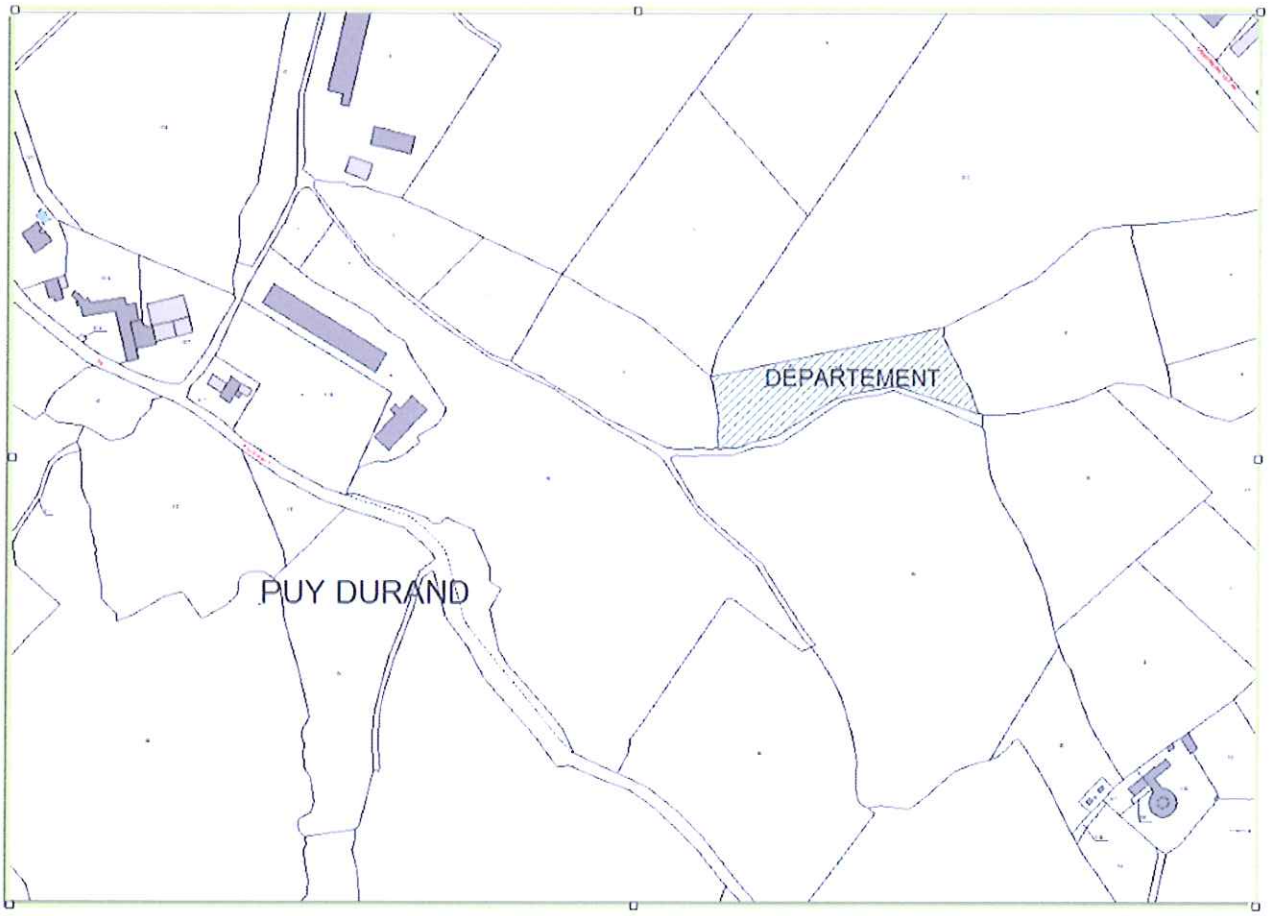

Convention Conseil Départemental

Entretien des espaces naturels sensibles du Bois de la Folie et de Puy Durand

EXERCICE 2015

PJ 2

RAPPORT ANNUEL du PRESIDENT sur LE PRIX et LA QUALITE du SERVICE PUBLIC de L'EAU POTABLE

SYNTHESE – CONTENU du RAPPORT

1 Le cadre et la composition du Rapport

Ce rapport est établi en application du décret n° 95 – 635 du 6 mai 1995 qui prévoit que le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Vendée Eau est compétent pour la distribution de l'eau potable sur le territoire des 278 communes adhérentes à l'un des 11 Syndicats Intercommunaux en charge de la production d'eau potable, qui composent la collectivité départementale.

C'est donc un rapport unique, présenté par le Président de **Vendée Eau**

Ce rapport a été présenté à l'Assemblée Générale de **Vendée Eau** le 30 juin 2016.

Il se compose de deux parties :

- le rapport
- les annexes.

2 Que trouve-t-on dans ces documents ?

Dans le rapport :

La présentation de Vendée Eau

- La composition de **Vendée Eau et ses compétences**
- Le mode de gestion des équipements avec la liste des exploitants et les caractéristiques principales des contrats.

Les indicateurs techniques

- Les données relatives à la ressource :
  - localisation
  - volumes produits
  - origine de l'eau (surface, souterraine)

- Les indicateurs physiques relatifs à la distribution (population, nombre d'abonnés, volumes consommés et distribués, évolution des principaux indicateurs...)

- La qualité de l'eau distribuée présentée sous forme de cartes de synthèses thématiques pour les paramètres suivants : bactériologie, dureté, nitrates, autres pesticides, sous produits de désinfection (les trihalométhanes et les bromates).

Les indicateurs financiers

- La facturation du service de l'eau potable aux abonnés (composition du tarif – fréquence des relevés – mode d'établissement des factures – contenu de la facture ...)

- Les tarifs du Service de l'eau potable 2015 et les composantes d'une facture d'eau potable pour un abonné ayant choisi le tarif Bleu, disposant d'un compteur de calibre 15 mm et pour une consommation annuelle de 120 m^3 – comparaison 2015 par rapport à 2014

- Le bilan d'exploitation à partir des éléments ressortant du Compte Administratif 2015

- L'annuité de la dette et son encours

- Le montant global des dépenses d'investissement

Les indicateurs de performance

- Institués par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire d'application du 28 avril 2008, pour les Services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, à compter de l'exercice 2008.

- 3 indicateurs descriptifs et 14 indicateurs de performance pour les Services publics d'eau potable, pour une information sur l'évolution pluriannuelle de la qualité et de la performance du Service et des comparaisons avec d'autres Services d'eau potable en France.

- Nota : le mode de calcul de l'indicateur P 103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Dans les annexes :

- **Annexe I** - La délibération n°2014VEE03CS05 du 25 septembre 2014 décision des tarifs du Service d'eau potable pour l'année 2015.
- **Annexe II** – La note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- **Annexe III** - Le récapitulatif par organisme bancaire de la dette 2015 de **Vendée Eau** et l'évolution de l'encours de la dette et des charges d'investissement.
- **Annexe IV** - Les analyses d'eau potable aux points de production
  Il s'agit de la synthèse des analyses effectuées en 2015 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire. Ces analyses concernent les points de production (usines ou captages), elles sont présentées sous forme de tableaux et le cas échéant de courbes.
- **Annexe V** - Les données spécifiques aux Syndicats Intercommunaux

Cette annexe se décompose pour chaque syndicat en 3 parties :

- **la composition**
  La première partie concerne la composition du syndicat.
- **les travaux sur les réseaux**
  La seconde partie concerne la liste des travaux du programme 2015.
- **la qualité de l'eau distribuée**
  Il s'agit des synthèses établies par l'ARS des Pays de Loire, délégation territoriale de la Vendée à partir des analyses effectuées en 2015 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire. Ces analyses concernent les synthèses des analyses réalisées sur les réseaux de distribution.
  Ces synthèses sont classées par unité de gestion (zone correspondant à un SIAEP) et par unité de distribution (partie de l'unité de gestion ayant la même origine de l'eau distribuée et le même exploitant).

3 Les principales données de Vendée Eau en 2015

Volume d'eau acheté	44 764 223 m³ dont 40 260 520 m³ aux SIAEP producteurs adhérents et 4 503 703 m³ à d'autres collectivités
Origine de l'eau	89,9 % eau de surface 10,1 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	373 848
Volume consommé par les abonnés	39 545 163 m³
Volume exporté	2 239 137 m³ dont 2 231 687 m³ vers des collectivités extérieures au département
Longueur du réseau d'eau	14 626 km
Rendement global du réseau	88,3 %
Indice linéaire de consommation	7,0 m³/km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	0,98 m³/km/jour
Montant total des recettes au CA 2015	90 416 601,44 € dont 73 220 000,00 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses au CA 2015	74 954 758,44 € dont 18 280 000,00 € pour la rémunération des exploitants et 21 556 292,93 € pour les achats d'eau
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	15 461 843,00 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	20 910 528,48 €

Annuité de la dette	5 306 273,33 €
Emprunts contractés	9 900 000,00 €
Encours de la dette au 31.12.2015	72 209 640,41 €
Montant du programme d'investissement	46 190 000,00 €

4 Les indicateurs de performance

D 101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	582 834 habitants desservis
D 102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,21 € TTC/m³
D 151.0 – Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	Article 6 du règlement de service de **Vendée Eau** : délai de 48 heures ouvrées suivant la demande d'abonnement
P 101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	99,9%
P 102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	99,8%
P 103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96 points sur 120
P 104.3 – Rendement du réseau de distribution	88,3 %
P 105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés P 106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	0,98 m³/km/jour par défaut 0,95 m³/km/jour
P 107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,9 %
P 108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	88 %
P 109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	0,002 €/m³
P 151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,3 pour 1 000 abonnés
P 152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,9 %
P 153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,1 année
P 154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,39 %
P 155.1 – Taux de réclamations	0,8 pour 1 000 abonnés

PROGRAMME DE TRAVAUX 2015
1ère PARTIE, 2ème PARTIE, 3ème PARTIE

Ouvrages et réseaux
Adduction et distribution d'eau potable

Secteur ROCHEREAU

Chapitre	Nature de l'opération	Montant
0 - Amélioration des réseaux d'adduction et de distribution	Réservoir du Tallud - surpression vers le Plessis Foubert en vue de l'abandon du réservoir au sol des Biallières- Pouzauges	420 000
	Comptages de sectorisation -régulation de la pression	60 000

Chapitre	Nature de l'opération	Montant
I - Réhabilitation des ouvrages	La Flocellière - réhabilitation du réservoir au sol de Puy Lambert	170 000

Chapitre	Nature de l'opération	Montant
IIA - Renouvellement de réseaux non lié à des travaux de voirie	Le Tallud Sainte Gemme - La Lizardière, Rochetrejoux - L'Audouinière, St Pierre du Chemin - Bellevue, Le Grand Village, La Flocellière - La Grande Boucherie, Le Moulin Croué, Menomblet - Maigre Boire	95 000

Chapitre	Nature de l'opération	Montant
IIB - Renouvellement de réseaux lié aux aménagements de bourg et de voirie	St Michel Mont Mercure - réorganisation des réseaux secteur nord de la commune, suite à la rocade du bocage RD 755	240 000
	Pouzauges - rues de Bourg Belard et de l'Aubépin	95 000
	St Mesmin - rue du Vigneau	20 000
	Le Boupère - rue de St Michel Mont Mercure, RD 26	30 000
	La Meilleraie-Tillay - carrière Kléber Moreau, RD 113, la Salboire	15 000
	La Meilleraie-Tillay - tourne à gauche déviation (RD 43)	10 000
	St Mesmin - rue des Mauges (RD27)	50 000

Chapitre	Nature de l'opération	Montant
IIIC- Déplacement / modification de conduites - conventions de participation financière	La Meilleraie-Tillay - carrière Kléber Moreau, RD 113, la Salboire	20 000

Montant total des travaux 1 225 000 €

SIAEP ROCHEREAU

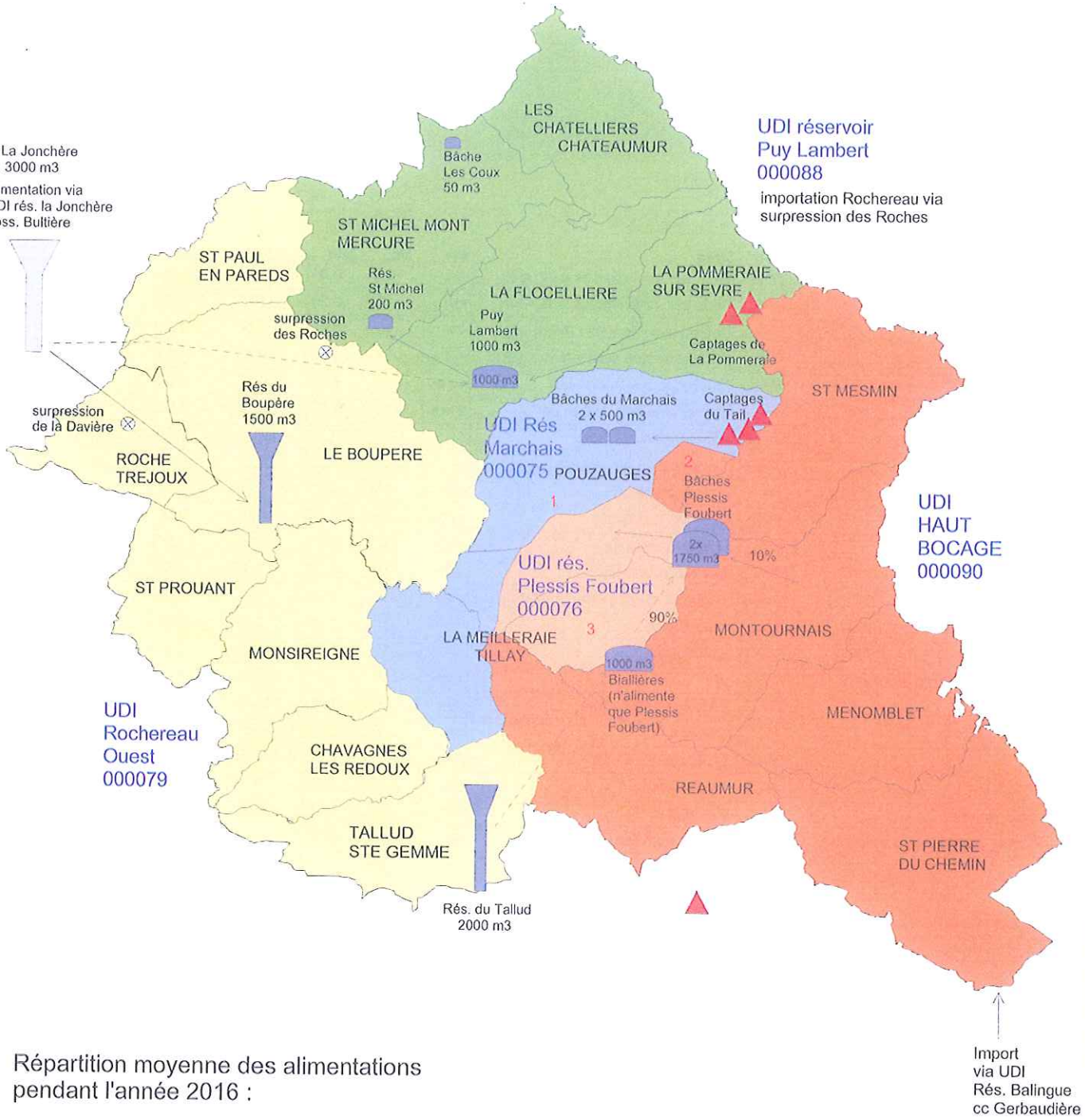

Répartition moyenne des alimentations pendant l'année 2016 :

- mélange 90% Rochereau + apport Mervent
- mélange 90% Tail + apport Mervent
- Pommeraie (25%) et Rochereau (75%)
- 100 % Mervent
- 100 % Rochereau

ARS Pays de Loire
Délégation Territoriale de la Vendée
mise à jour avril 2016